



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 85.– / étudiants: 37.–

L'arme du soldat libéré

L'arme à la maison fait partie des cibles habituelles de la gauche antimilitariste. Le Conseil national est pour ces prochaines semaines saisi d'une motion de la socialiste zuricoise Priska Seiler Graf qui demande le retrait automatique de l'arme cédée à un militaire à l'issue de son service, lorsqu'il n'en a eu aucun usage sportif durant les dix dernières années¹. Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion.

Mme Seiler Graf dénonce l'utilisation des armes militaires dans des drames domestiques. Sa motion contient plusieurs insinuations statistiques, mais ne donne pas la proportion réelle des cas d'utilisation d'anciennes armes d'ordonnances dans ces tristes affaires.

La motion souligne que les motifs ayant justifié de laisser son arme au militaire peuvent disparaître avec le temps. Cela imposerait de les réexaminer après dix ans. Aujourd'hui en effet, un militaire pourra conserver son fusil d'assaut après son service, à la double condition d'obtenir de la police un permis d'acquisition d'arme et de dé-

montrer sa participation dans les trois dernières années à quatre exercices de tir fédéraux – le principal étant le tir en campagne. La cession du pistolet n'exige que l'obtention d'un permis.

Cette focalisation sur les seuls exercices de tir à trois-cents mètres surprend alors que le nombre de centres de tir dit «dynamique» ou «tactique» explose. Elle met en lumière l'influence de la Fédération suisse de tir sur notre armée, alors que l'inverse devrait prévaloir.

Cette obligation d'obtenir un permis remonte à une révision de 2006 de l'ordonnance sur l'équipement des militaires, adoptée par un Conseil fédéral soucieux de durcir les conditions d'acquisition de l'arme. Menée par ordonnance, la réforme, avant d'être mal vécue², passa presque inaperçue et sans contestation.

Depuis qu'un permis est exigé – comme pour n'importe quelle acquisition d'une arme du même type – la tradition de la conservation de son fusil par le soldat suisse libéré a en réalité disparu. Seule en reste la quasi-gratuité de l'opération.

La contrainte d'effectuer des exercices de tir dans les trois dernières années exige en outre une certaine discipline, et un effort d'organisation: le tir en campagne n'a lieu qu'un week-end par année.

L'armée n'est donc pas ce pourvoyeur universel d'armes à feu aux citoyens suisses mâles que Mme Seiler Graf dépeint avec horreur. Quant à la tranche d'âge décriée par la motion, elle a largement échappé à la réforme de 2006. Evitons de sanctionner les militaires d'aujourd'hui, pour les crimes de quelques rares anciens.

Une fois de plus, l'approche par la gauche de cette thématique est marquée de l'idée qu'une arme serait un objet maléfique, fourni par une institution qu'elle espère toujours abolir. Dans cette voie, elle s'acharne à couper encore plus le lien de confiance entre l'armée et ses soldats.

Pour autant, la conservation de son arme à domicile par le soldat suisse, durant et après son service, n'a pas perdu de son utilité. La guerre en Ukraine a remis au goût du jour les forces ter-

ritoriales. La défense de Kiev dans les premiers jours du conflit fut notamment le fait de telles formations, plus anciennes en âge et en équipement. Avec la création de forces légères, une réorganisation de notre infanterie va actuellement dans ce sens. Dans une situation sécuritaire et institutionnelle dégradée, il est bon de pouvoir compter sur d'anciens soldats encore équipés, au minimum, d'une arme à feu.

Le Conseil national pourrait saisir l'occasion d'intégrer la conservation de l'arme à domicile dans un véritable concept opératif, tout en évitant qu'elle ne fasse les frais de l'inertie antimilitariste du parti socialiste.

Félicien Monnier

¹ Seiler Graf, motion n° 25.3897 CN, <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20253897>.

² Charles-Louis Notter, «Le retrait du fusil pour les officiers des armes combattantes – chronique d'un déshonneur méconnu», in *Revue militaire suisse* N° 2 (mars-avril) 2016.

La participation des cantons aux relations entre la Suisse et l'Europe

Les cantons participent à la politique étrangère de la Suisse, comme en disposent l'art. 55 de la Constitution fédérale et sa loi d'application. Dans le contexte particulier des relations entre la Suisse et l'Union européenne (UE), une convention entre les cantons et la Confédération encadre plus avant cette collaboration en matière d'asile pour ce qui concerne le système Schengen-Dublin (Convention du 20 mars 2009).

Dans le cadre de l'éléphantinesque paquet d'accords Suisse-UE, une autre convention de ce type est prévue pour impliquer davantage les cantons dans les relations avec l'UE quant aux domaines (nombreux) concernés par les accords. La convention prévoit que les cantons seront consultés et informés par la Confédération de ses tractations avec l'UE, et qu'ils pourront notamment être représentés dans différents comités de prise de décision et organes de discussion entre la Suisse et l'UE, sans qu'on connaisse exactement l'étendue de cette représentation ni le réel impact de celle-ci.

Mais outre cette concrétisation somme toute logique de la participation des cantons à la politique étrangère fédérale, ce texte a de quoi inquiéter les fédéralistes en cela qu'il reconnaît *expressis verbis* que la reprise du droit

européen va fatalement empiéter sur les domaines de compétences et les intérêts essentiels des cantons (art. 2 al. 1 du projet de convention publié le 22 avril 2026). Tout aussi grave: en cas de différend entre la Suisse et l'Union concernant potentiellement un canton, chaque canton ne peut que «proposer» à la Confédération d'agir pour défendre ses intérêts, celle-ci ayant le dernier mot (art. 6 al. 3 dudit projet).

Cette volonté d'impliquer les cantons dans les relations institutionnelles, certes louable sur le papier, ressemble en réalité à un geste cosmétique censé apaiser les tensions qui jailliront nécessairement de l'imbrication toujours plus prononcée de notre ordre juridique d'avec celui de l'Union.

Insistons sur le fait que si le paquet d'accords de stabilisation venait à entrer en vigueur, les cantons seraient confrontés, en sus de la centralisation fédérale, à de nouvelles complexifications de leurs tâches, impliquant dépenses et personnel, et surtout à de nouvelles sources d'empiètements – appelées à se multiplier – sur leur souveraineté. Nous ne croyons pas que le pis-aller qu'est la vaporeuse participation des cantons à quelque comité limitera les dégâts.

Lionel Hort

La Nation! Appel aux dons et rappel d'abonnement

En jargon médiatique, un «marronnier» est un sujet récurrent traité chaque année. L'expression provient de l'arbre qui fleurissait au premier jour de chaque printemps sur la tombe des Gardes suisses aux Tuileries et qui avait droit à mentions régulières dans la presse napoléonienne.

La prévisibilité des «marronniers» médiatiques permet des articles rédigés bien à l'avance, que l'on ressort lorsque l'actualité s'endort ou lorsque les rédactions se vident pour les vacances. L'approche de l'été nous prédit articles et reportages sur le plan «alerte canicule» en EMS, sur les statistiques du réchauffement climatique, cause unique de ladite canicule, sur ses effets dans quelques biotopes menacés. Nous aurons droit à l'explication météo du phénomène El Niño et à une rétrospective des dégâts causés par ses tempêtes tropicales. Nous trouverons des bons plans pour louvoyer entre les bouchons routiers vers les plages du sud, pour y cacher notre embonpoint (conséquence de l'indifférence au bon plan *summer body* paru en mars), ou pour organiser des vacances *last minute* de rêve à l'autre bout du monde (bilan carbone non compensé). Le premier août sera l'occasion de quelque reportage sur la montée d'un nationalisme malsain

parmi une poignée de néonazis dont on n'entendra plus parler pendant un an.

Le «marronnier» de juin de *La Nation* porte sur le réabonnement et l'appel à vos dons. Les lecteurs qui n'auraient pas encore réglé leur abonnement sont priés de le faire avant de boucler leurs bagages de vacances. L'encaissement des abonnements couvre sans plus les frais de production et de distribution de chaque numéro, préparé par une équipe de rédacteurs entièrement bénévoles. Nous sollicitons pour le surplus la générosité de vous tous lecteurs pour nous permettre de financer les campagnes et le travail politiques de la Ligue vaudoise, dont *La Nation* est l'organe de presse. Nous vous en remercions par avance.

La Rédaction



Journal *La Nation* – 1003 Lausanne
CH09 0900 0000 1000 4772 4

Arthur Honegger, compositeur suisse à redécouvrir

La désormais bien connue collection Presto des éditions Infolio vient de publier trois nouveaux titres dévolus à des compositeurs suisses: Arthur Honegger, Hermann Suter et Henri Gagnebin, que nous présentons en trois articles successifs.

Commençons par le plus connu des trois: Arthur Honegger. Les monographies qui lui ont été consacrées ne manquent pas, la plus importante étant la somme due à la plume de Harry Halbreich parue chez Fayard en 1992 à l'occasion des cent ans du compositeur, mais il y avait de la place pour un bref ouvrage synthétique (moins de 60 pages, comme le veut la collection) sur un musicien dont le public mélomane ne connaît le plus souvent que

quelques œuvres, comme le *Roi David* ou *Pacific 231*, voire la *Troisième symphonie* dite «liturgique». Dans son esquisse biographique, l'auteur, Alain Corbellari, spécialiste de littérature française médiévale, mais également musicologue, souligne la place singulière qu'occupe le compositeur dans les courants musicaux qui ont traversé la première moitié du XX^e siècle: né en 1892 au Havre de parents zuricois, formé aux conservatoires de Zurich, puis de Paris, Honegger a vécu la plus grande partie de sa vie en France, où il est parfois considéré comme un de ses grands compositeurs (sa présence au sein du Groupe des Six y a contribué), alors même qu'il a toujours gardé sa nationalité suisse. Mais son sens

des grandes architectures sonores, son attrait pour la complexité polyphonique, sa vénération pour Bach, son tempérament le rapprochent d'une esthétique d'essence germanique, sans qu'on puisse l'y enfermer. Paradoxalement, Honegger, comme le souligne l'auteur, «ne mettra pourtant jamais de texte allemand en musique, contrairement à son grand contemporain [le Genevois] Frank Martin». Quant à son ascendance helvétique, elle est sensible dans son goût pour les grandes masses chorales, «notre pays ayant toujours exprimé une prédilection marquée pour les chœurs»; et n'oublions pas que l'œuvre qui lança véritablement la carrière internationale du musicien, *Le Roi David*, a été

créée en 1921 au Théâtre du Jorat, sur un texte du Morgien René Morax. Si sa musique orchestrale et de chambre est loin d'être négligeable (le chapitre «Hautes heures de la musique instrumentale» le rappelle à juste titre), c'est probablement dans le domaine de l'oratorio (ou plus largement tout ce qui se rattache à la voix) qu'Honegger a su le mieux exprimer son génie musical, au point que certains ont dit de lui qu'il était le Haendel du XX^e siècle.

Dense par son contenu, émaillé de points de vue originaux, l'opuscule de M. Corbellari mérite de figurer en bonne place dans la bibliothèque honneggerienne.

Frédéric Monnier

«Sa femme disait: "Oh il est sûrement au stand!"»

Cette année, l'Abbaye de Villars-le-Grand célèbre son bicentenaire. A cette occasion, M. Emile Spahr, originaire de la commune et doctorant en sociologie, est revenu sur son histoire avec une monographie *L'Abbaye de Villars-le-Grand, 1826-2026*¹. Bien que l'Abbaye soit fondée en 1826, ce n'est alors que le prolongement d'une tradition beaucoup plus ancienne. Comme beaucoup d'abbayes vaudoises, les origines de cette société de tir remontent à l'Ancien régime. Dès 1652, la *Compagnie du mois de mai* est autorisée à pratiquer le tir à Villars-le-Grand et, à la suite de l'indépendance vaudoise, le Canton encourage la fondation de sociétés de carabiniers, tant pour la diffusion du patriotisme cantonal que pour la formation de ses citoyens au maniement des armes.

L'ancrage social et historique d'une abbaye comme celle de Villars-le-Grand est particulièrement marquant. Jusqu'à la deuxième moitié du XX^e siècle, pratiquement tous les membres de l'Abbaye sont issus des familles bourgeoises de Villars-le-Grand. Elles forment de véritables dynasties au sein de l'Abbaye et de son comité. Il faut être fils de membre pour y adhérer, ou payer une finance d'entrée particulière. Entrer à l'Abbaye n'est pas qu'un acte individuel, c'est aussi y inscrire le nom de sa famille et lui donner une appartenance qui pourra ensuite se perpétuer de génération en génération.

L'abbaye unit la communauté selon un modèle traditionnel, ancré dans l'histoire longue, celle des familles bourgeoises, et des usages d'Ancien régime. Par ces aspects elle pourrait être comparée aux communes bourgeoises qui ont disparu du Pays Vaud, mais

qui subsistent dans certains cantons. Ce n'est pas un lieu de sociabilité uniquement tourné vers le loisir, au sein duquel on échappe à la vie courante pour se divertir. C'est un reflet de la communauté, une commune parallèle. Il va donc de soi que les non-bourgeois du village n'aient pas le même droit d'y adhérer. L'Abbaye reflète les structures sociales de la communauté villageoise, se retrouvant dans la reprise des titres, ou des grades de ses membres dans les procès-verbaux. Même acquis au dehors de l'Abbaye, le statut social compte, qu'il soit lié aux fonctions militaires ou politiques.

La société de tir est un cadre où on fête les bonnes nouvelles familiales, comme les mariages ou les naissances. Les statuts spécifient qu'un don à l'Abbaye est attendu d'un membre qui se marie ou qui devient père. L'Abbaye de Villars-le-Grand joue aussi un rôle économique pour la commune. En plaçant son argent, elle accorde des prêts et assure ainsi, à une période où le crédit bancaire est difficile d'accès pour les moins fortunés, le rôle de banque pour le village. Elle dynamise l'économie locale ainsi que d'autres sociétés, agricoles ou culturelles. Son impact économique s'étend avec l'achat de l'Auberge de la Croix-Blanche, principal lieu de vie du village.

M. Spahr ne nous présente pas simplement l'histoire d'un club sportif communal, mais celle d'une institution qui a participé et participe toujours à l'identité d'une communauté villageoise. Le tir n'est pas une activité dénuée de sens: il permet aux membres de démontrer leurs capacités militaires, au service de la commune, du Canton et de l'Etat fédéral, dont les couleurs sont arborées sur les symboles de l'Abbaye. Le cas de l'Abbaye de Villars-le-Grand est un exemple du rôle fédérateur que continuent d'avoir certaines des plus anciennes institutions du Canton pour les communautés qui le composent.

Quentin Monnerat

¹ Spahr Emile, *L'Abbaye de Villars-le-Grand, 1826-2026*, Yverdon-les-Bains, autoédition, 2026. L'ouvrage est disponible à la Librairie Page 2016 à Payerne, ou par le formulaire en ligne <https://forms.office.com/r/w1sF9Xn6Je>.

Les Cahiers de la Renaissance vaudoise ont cent ans (6) Les ouvrages historiques

Les Cahiers, dès les débuts, ont publié des études historiques sur le Moyen Age vaudois, dues à Marcel Regamey et à Richard Paquier. Cette période avait été longtemps négligée par les historiens officiels, qui considéraient que le Pays de Vaud n'avait existé que depuis la conquête bernoise et l'introduction de la Réforme. Paquier a publié en 1942 sa vaste et brillante synthèse en deux volumes (rééditée en 1979), et Jean-François Poudret a présenté en 1962 l'analyse détaillée du destin de Lausanne entre la période des Guerres de Bourgogne et la conquête bernoise. Le succès de ces études fait qu'elles sont épuisées.

Le professeur Poudret a donné à notre collection deux autres Cahiers: en 1986 *Libertés et franchises dans les pays romands au Moyen Age, Des libertés aux droits de l'homme* (N° 113), qui allie un immense savoir historique à des réflexions sur la notion de liberté, et en 2009 *Le rôle de l'imagination en histoire* (N° 147), son dernier ouvrage.

D'autres études historiques ont été publiées par les Cahiers: *Des Pères de la patrie aux fédéralistes, Le Canton de Vaud au XIX^e siècle* (N° 121). Quatre jeunes historiens montrent par quelques exemples que la position fédéraliste au sein de la Confédération n'a pas attendu la Ligue vaudoise pour se manifester. Autre ouvrage collectif, *Les Conditions de la survie* (N° 140), avec le sous-titre *La Suisse, la 2^e Guerre mondiale et la crise des années 90*: face au Rapport Bergier, dont la synthèse s'étendait longuement sur les compromissions des autorités durant la guerre, onze historiens ont repris les dossiers brûlants de l'époque (les réfugiés, les réalités économiques, l'or et le matériel de guerre, le respect de la neutralité, etc.), mais aussi les présupposés idéologiques des colla-

borateurs du Rapport face aux documents qu'ils avaient choisis pour la démonstration. L'étude la plus originale est celle du directeur de l'ouvrage, Jean-Philippe Chenaux, sur la «guerre totale» menée par les Etats-Unis contre la Suisse à propos des fonds juifs en déshérence. Cette chronologie rigoureuse donne l'une des seules publications complètes sur ce sujet. Epuisé trop tôt, le livre a été réimprimé.

En 2003, bicentenaire oblige, les Cahiers ont édité le texte intégral de *L'Acte de Médiation du 19 février 1803* (N° 142), avec une riche introduction de Denis Tappy. La Constitution de chacun des XIX Cantons est introduite par une notice qui montre comment s'est formé le territoire du Canton concerné et quelle est son originalité (notices d'Antoine Rochat et d'Alain Pichard). Ainsi s'est construit le puzzle confédéral.

Dans notre précédent article, nous avons mentionné *Le Canton de Vaud, Sa vie et son histoire*, de Juste Olivier, dont le tome II a bien sûr sa place ici.

Emile Buxcel a donné une étude sur *L'Armée suisse mobilise, Petite histoire de mise sur pied, XIV^e – XX^e siècle* (N° 141), sujet méconnu s'il en est.

Enfin, un best-seller: *Suivez le guide! Balade historique à travers le vieux Lausanne* (N° 154), d'Ernest Jomini, qui a guidé les groupes les plus divers dans le centre de notre capitale. Son savoir et ses expériences sont relatés de façon fort vivante dans ce petit volume qu'on glisse dans sa poche pour la promenade.

Tous ces ouvrages peuvent se commander sur le site les-cahiers.ch. Pour certains, il ne reste que quelques exemplaires en stock.

Yves Gerhard

Entretiens du mercredi

Prochain rendez-vous:

17 juin: **Vullierens entre «mômiers» et «nationaux» de 1869 à 1970. Deux manières de croire.** Avec M. Jacques-André Henry.

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

LA NATION

Rédacteur responsable
Cédric Cossy

Edition
Ligue vaudoise
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne

Tél. 021 312 19 14
(le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 14h)

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Ecole vaudoise: sélective, intégrative, puis inclusive, et après?

Dans le Canton de Vaud, on peut considérer que c'est au début du siècle passé que se pose pour la première fois la question de l'accessibilité de l'école secondaire. Avec la loi de 1906 sont créées les classes de primaires supérieures. Celles-ci visent en premier lieu à répondre aux besoins d'une industrie grandissante qui nécessite un niveau de compétences plus élevé de la part de ses ouvriers. Pour autant, le système éducatif d'alors assume encore une fonction de distinction. L'élitisme n'est pas encore un mot tabou et l'école secondaire, surtout par sa voie classique moins utilitariste que la voie scientifique, permet aux classes sociales privilégiées de se distinguer de la masse par leur érudition.

La seconde étape majeure de la massification de l'école secondaire est la période de l'après-guerre, et surtout les années 1960, qui préfigurent déjà les débats pédagogiques qui nous animent encore aujourd'hui avec la réforme MAT-EO. Pour faire simple, ces enjeux s'articulent autour de l'affrontement de deux tendances antagonistes: d'un côté, le modèle sélectif et de l'autre, le modèle intégratif.

L'affrontement des modèles sélectif et intégratif

Le modèle sélectif prend son essor dans le contexte de la guerre froide et de la course technologique qui lui est liée. Sa finalité est de trouver et de former les éléments les plus compétents de la population pour satisfaire les besoins des secteurs à haute valeur ajoutée. Il se construit sur un idéal méritocratique qui coïncide avec un renforcement sans précédent de la classe moyenne. On passe d'une conception de l'éducation comme fruit d'un héritage à celle de l'éducation comme fruit d'un effort individuel. En outre, ce modèle contribue à diffuser une vision très utilitariste de l'école. Les branches scientifiques et mathématiques y sont privilégiées au détriment du collège classique et du latin qui tombent alors en disgrâce.

Le modèle intégratif émerge dans le sillage des idées d'outre-Atlantique qui accostent en Europe durant cette même période. La mentalité d'après-guerre et le triomphe des démocraties questionnent toutes les institutions et les formes établies. Dans notre Canton, «l'école de papa» est vertement critiquée pour sa rigidité et l'obsolescence de ses méthodes. On procède alors à une réforme majeure de l'école secondaire en 1956, puis, au début des années 60, à la création d'un groupe d'experts pédagogiques appelé *Commission des quarante*. Celui-ci se donne pour objectifs de: «corriger la sélection précoce, la rigidité des conditions d'admission et de promotion, et la difficulté de passage d'une voie à l'autre.» En 1970, la Commission se mue en un nouvel organisme: le *Conseil de la réforme et de la planification scolaires* CREPS, mandaté pour repenser l'architecture scolaire vaudoise et préparer une école «moins sélective, plus souple et plus unifiée entre primaire et secondaire».

Face à une remise en question si explicite du modèle sélectif, ses partisans, majoritairement la droite, vont finir par s'alarmer et tenter de se saisir de la question scolaire. En 1981, ils parviennent, par un référendum cantonal, à contrer la

tentative de généralisation de nouvelles méthodes pédagogiques issues de la CREPS, préalablement testées en zones pilotes.

Malgré cette petite victoire populaire du camp réactionnaire, le modèle intégratif continue sa progression et remplace peu à peu le modèle sélectif dans l'ensemble de la noosphère pédagogique, qui s'installe lentement mais sûrement entre l'Avenue de Cour et la Rue de la Barre.

Ce processus d'adhésion au nouveau modèle s'accélère durant les années 1990. Avec la chute du bloc soviétique et l'idée réconfortante de la fin de l'histoire, disparaît l'impératif de compétition technologique et donc la nécessité de sélectionner les meilleurs talents nationaux. Cependant, sous la baguette du nouvel ordre néo-libéral, dont l'OCDE est l'un des instruments les plus actifs dans le milieu éducatif, et les systèmes scolaires sont soumis à un nouvel impératif: la rentabilité maximale de l'investissement dans le capital humain. C'est l'essor de la statistique et du pilotage des systèmes éducatifs par les outputs, les indicateurs. On se met à chiffrer les conséquences d'un échec scolaire, ou le retour sur investissement d'un diplôme, ou encore le coût de prise en charge d'un enfant en situation de handicap. On vise alors «l'employabilité». C'est le terme à la mode dans les institutions.

Les conclusions des tableaux Excel sont claires, il est profitable que toutes et tous soient inclus dans le système de formation au sens large afin de ne pas représenter une charge pour la collectivité. De même, l'environnement technologique évoluant sans cesse, il est nécessaire que l'humain fasse également ses mises à jour régulières, à l'instar des ordinateurs, pour ne pas perdre sa capacité à créer de la plus-value.

Guidé par ce nouvel impératif d'employabilité du capital humain, on se met alors à «piloter» l'école obligatoire à l'aune des trois indicateurs phares de l'OCDE pour l'évaluation des systèmes éducatifs: 1. l'efficacité: la capacité à atteindre ses objectifs (pourcentage de diplômés, taux d'échec scolaire, etc.); 2. l'efficience: la capacité à atteindre lesdits objectifs avec le moins de moyens engagés; 3. l'équité: la capacité à fournir savoirs et compétences de manière équitable entre les apprenants. Ce faisant, on institue un nouveau modèle que l'on couvre d'un vocable bien plus vendeur que la rentabilité de l'investissement dans le capital humain: le modèle inclusif.

Le modèle inclusif

Tout le monde peut y trouver son compte: la gauche charmée par les mots d'inclusion et d'équité, la droite par les exigences néo-managériales *d'accountability*¹ et d'efficience qui promettent de contrôler les dépenses publiques.

Dans le Canton de Vaud, les conditions favorables au passage du modèle intégratif au modèle inclusif sont réunies à partir de 1994, à la suite du passage du département de l'instruction et des cultes des mains radicales (Pierre Cevy) en mains socialistes (Jean-Jacques Schwaab), ce dernier ayant le souhait de réformer et de moderniser l'école selon les idées nouvelles. De plus, durant cette même année, l'UNESCO publie la déclaration de Salamanque qui deviendra

le texte fondateur de l'école inclusive pour les pays membres de l'OCDE.

Signe d'un changement de mentalité dans la population également, en décembre 1996, soit quinze ans après le rejet des zones pilotes de la CREPS, la réforme EVM (pour école vaudoise en mutation), pourtant très audacieuse sur le plan pédagogique, est cette fois acceptée par votation populaire.

Les expérimentations d'EVM, notamment sur les méthodes pédagogiques ou les évaluations, vont toutefois mécontenter de nombreux enseignants et parents d'élèves. En réaction, ces derniers fondent un collectif et lancent une initiative baptisée *École 2010: sauver l'école*. A la suite d'une intense campagne, c'est finalement le contre-projet qui est adopté en votation populaire et qui aboutit à une nouvelle loi scolaire (LEO) dès la rentrée scolaire de 2013. Avec l'adoption de la nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée deux ans plus tard, le modèle inclusif va alors pleinement s'appliquer dans l'école obligatoire du Canton de Vaud.

Élément phare de la réforme, le passage de trois voies à deux voies et demi au secondaire ne satisfait personne, ni les enseignants concernés, ni les enseignants de gymnase et d'ECG, ni les milieux professionnels, ni même les élèves censés bénéficier de ces changements. Pour ces derniers, citons le constat éloquent de l'ancien directeur de la DGEO, M. Alain Bouquet: «... la suppression de la VSO a été voulue dans l'intérêt des élèves les plus faibles, mais ce sont précisément ces élèves qui sont les plus fragilisés par l'éclatement de la classe découlant des contraintes d'organisation de la VG.»

En 2017, l'arrivée de Mme Amarelle à la tête du département hisse l'impératif d'inclusion au sommet des priorités scolaires. S'appuyant sur la déclaration de Salamanque, la nouvelle ministre entreprend un chantier coûteux, baptisé *Concept 360°* pour son aspect transversal, et fusionne, pour des raisons symboliques autant qu'organisationnelles, le SESAF (Service de l'enseignement spécialisé) et la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire). Lors de sa législature, une conception manichéenne de l'inclusion est véhiculée par le département, réduisant à de la «ségrégation» toute prise en charge d'élèves à besoins particuliers en dehors des classes régulières. Cette inclusion forcée de profils d'élèves parfois totalement inadaptés aux classes ordinaires conduit à une dégradation sans précédent des conditions de travail des enseignants, mais aussi des conditions d'apprentissage des élèves.

gation» toute prise en charge d'élèves à besoins particuliers en dehors des classes régulières. Cette inclusion forcée de profils d'élèves parfois totalement inadaptés aux classes ordinaires conduit à une dégradation sans précédent des conditions de travail des enseignants, mais aussi des conditions d'apprentissage des élèves.

Bilan avant MAT-EO

A l'heure du bilan de l'école inclusive, malgré l'augmentation constante des ressources allouées au département – et ce, précisons-le, même depuis la reprise du département par M. Borloz² – nous sommes contraints de faire le constat d'un échec. Non seulement le niveau général baisse, comme l'ont attesté les dernières études PISA, mais les détails de ces études précisent que le niveau général est réhaussé par une petite minorité d'élèves très doués. Les élèves nécessitant un accompagnement plus soutenu, quant à eux, ont été soit égarés dans les turbulences administratives, soit traités avec le mauvais remède, celui des aménagements et des adaptations qui ont comme fâcheux effet secondaire de forger une mentalité d'assistantat incompatible avec le monde du travail.

L'expérience vaudoise n'aura finalement fait que confirmer un paradoxe maintes fois relevé en sociologie de l'éducation. Lorsqu'un système scolaire fait de l'accessibilité sa priorité, les inégalités de parcours tendent à augmenter. La raison principale en est que, malgré toute la bonne volonté des réformateurs et des enseignants, sur le terrain, l'accessibilité se traduit irrésistiblement en une baisse des exigences. Les élèves issus de familles dotées d'un capital culturel élevé – ou plus conforme à la norme scolaire – se distinguent alors nettement de ceux chez qui l'école reste le principal, voire l'unique vecteur du savoir.

David Verdan

¹ La NGP (nouvelle gestion publique) s'accompagnait d'un foisonnement d'anglicismes qui laisse aisément deviner ses origines.

² Entre les comptes 2023 et le budget 2026, les charges de la DGEO ont augmenté de 12 % pour une augmentation de 3 % du nombre d'élèves.

Antitout

Nous n'attendons pas grand-chose, sauf énorme surprise, de la rencontre des dirigeants du G7 à Evian. Ce raout causera plus d'ennuis aux riverains du Léman qu'il n'apportera d'améliorations à l'état du monde. Souhaitons au moins le beau temps à ces éminents vacanciers.

Mais la probable inutilité de ce sommet ne justifie pas les manifestations annoncées de contestataires de tous poils. Que dénoncent-ils, d'ailleurs? Une double page d'interviews de certains animateurs du «contre-sommet», dans *24 heures* du 29 mai, nous propose une avalanche de motifs de révolte; il vaut la peine d'en citer quelques passages. Un programme de discussion a été élaboré; il comprend quatre axes: *anti-impérialisme et antiracisme; féminisme et mouvement queer; anticapitalisme et écologie; antifascisme*. Ceux qui jugeraient ce programme hétéroclite se voient répondre: *L'ordre international conjugue divers sys-*

tèmes d'oppression qu'il faut expliquer et démonter pour les comprendre. Mais le combat pour le féminisme va-t-il vraiment de pair avec la condamnation de l'impérialisme? Le G7 produit les mêmes mécanismes de pouvoir que ceux qui stigmatisent les femmes, mais aussi les personnes racisées, invalides, queer ou trans. Il y a convergence des luttes.

Et le risque de débordements violents nous vaut cette perle d'hypocrisie: *S'adresser à des individus qui commettent des violences sur des objets n'est pas notre priorité. Ce qui nous intéresse, ce sont les politiques globales. Chacun choisit sa méthode pour réagir à la violence dominante qui vient du capital.*

Quel monde veulent-ils, au fait? Communiste, anarchiste, woke? Ça n'a pas d'importance. L'essentiel est de casser le système, et peut-être quelques vitrines.

J.-F. Cavin

D'une unité nationale à l'autre

Il faut du temps et un grand nombre de constats convergents pour se rendre compte que l'unité nationale se défait, que les usages s'émoussent, que les individus s'isolent et se replient sur eux-mêmes. La machine politique et sociale est si vaste et complexe, même celle d'un petit pays, qu'elle peut presque indéfiniment sauver les apparences. Mais il se peut aussi que, les barbares se pressant à nos portes, l'insécurité menaçant dans nos rues, le pétrole faisant défaut et les drones persillant notre zénith, le souvenir d'une lointaine appartenance commune nous inspire une réaction vitale.

D'un coup, nous voulons nous réapproprier notre identité collective, être chez nous, profiter de la force du groupe, voire y contribuer. Nous voulons continuer ou recommencer d'être nous-mêmes. Les appels à l'unité nationale, renvoyant à des souvenirs pas si lointains, trouvent alors une oreille complaisante.

L'unité nationale à laquelle notre mémoire nous renvoie est composée de sous-unités de tout genre. Familiales, communales ou professionnelles, elles sont autonomes dans leur ordre. Elles n'en sont pas moins reliées entre elles de mille manières, se soutiennent et se va-

lident les unes les autres. Elles protègent l'individu et lui servent de tampon dans ses relations avec le pouvoir. Elles constituent, sous l'égide de l'autorité, cette communauté supérieure qu'on qualifie de «politique». Le rôle de l'autorité est de les protéger, de laisser les libertés personnelles s'y déployer, d'empêcher l'apparition d'«Etats dans l'Etat», de maîtriser les excès de sa propre administration, bref, d'assurer l'unité de l'ensemble.

A l'opposé, quoique répondant elle aussi au besoin populaire d'unité, on trouve l'unité nationale réduite au seul lien entre le pouvoir et l'individu isolé. Dans cette conception trop simple et trop logique, toute communauté autre que la nation attire la méfiance. Par son autonomie même, elle est suspecte d'abriter un espace d'opposition au pouvoir, portant ainsi atteinte tant à l'unité nationale qu'au principe d'égalité. Il faut la contrôler de près.

En résumé, il y a deux formes extrêmes d'unité nationale, dont aucune, d'ailleurs, n'est jamais pleinement réalisée: d'un côté une unité nationale dif-

Une unité nationale qui soit plus qu'un alignement brutal des personnes et des choses.

férenciée, complexe, vivante, analogue à un organisme; de l'autre, une unité nationale essentiellement juridique, alignant les individus comme des unités statistiques et bloquée à la surface des choses. L'une demande à l'autorité de l'imagination, et au peuple de la confiance. L'autre est une mécanique de pouvoir. La contrainte des lois et la soumission des citoyens, l'une et l'autre croissantes, y remplacent la confiance réciproque.

Les démocraties occidentales évoluent en direction d'une unité de ce type. La Suisse aussi: une légifération débordante portant sur tout et n'importe quoi, des articles constitutionnels qui remplacent le dialogue entre les partenaires sociaux, des fusions de tout genre, un centralisme effréné, un gonflement de l'appareil d'Etat, une augmentation du nombre d'organismes supranationaux auxquels nous sommes sommés d'adhérer concrétisent cette évolution.

Face à un grand désordre politique et moral, il n'est pas possible de recréer d'un coup une unité nationale à la fois vigoureuse, profonde et différenciée.

La nécessité de redresser la barre, et de le faire rapidement vu la brièveté des mandats politiques, conduit à des mesures simplistes et radicales. Cette attitude claire et nette peut séduire maint électeur, las des promesses creuses et des vantardises politiciennes. Mais cet électeur doit savoir que ce n'est que dans la durée, avec beaucoup d'intelligence et de chance qu'on peut recréer, tant bien que mal, une unité nationale qui soit plus qu'un alignement brutal des personnes et des choses.

La réponse démocratique consiste à créer un parti de l'union. N'inflige-t-on pas ainsi, au nom de l'unité nationale, une déchirure supplémentaire à la nation? Tout parti se définissant contre les autres, le parti de l'union nationale lui-même est condamné à élargir la déchirure plutôt qu'à la réduire: l'unité nationale, c'est nous, à l'exclusion des autres!

Dans la durée, le souci de l'union nationale, souci légitime s'il en est, n'est pleinement cohérent qu'en dehors d'un système fondé sur les divisions partisans. C'est dans cette perspective que nous menons notre combat.

Olivier Delacrétaz

Représailles

A la suite de notre article sur la prise en charge du chômage des frontaliers par l'Etat, un ami nous écrit: «Si la Confédération refuse de modifier l'accord de libre circulation sur ce point, n'y a-t-il pas un risque de «représailles» de l'UE moins cadrées que dans le régime de reprise dynamique du droit européen?»

C'est un argument fréquent des partisans du paquet d'accords qu'il vaut mieux un régime de sanctions contractuel, plutôt que de subir la pression politique incontrôlable de l'UE.

Nous ne minimisons pas l'inégalité de puissance entre une Union européenne de quatre-cent-cinquante millions d'habitants entourant intégralement une Suisse qui en aura bientôt dix. Le droit international n'étant pas plus équitable que les jugements de cour brocardés par La Fontaine, un petit pays ne peut se draper dans sa souveraineté pour imposer le respect des traités, voire éviter la guerre. Les exemples où la Suisse a plié devant le chantage des grandes puissances, des Etats-Unis et de l'UE en particulier, sont réguliers.

Lorsque les citoyens et leurs autorités sont unis et déterminés, les exemples de résistance victorieuse existent aussi. Si la boussole de la politique étrangère est d'éviter tout risque de représailles d'un insatiable voisin ombrageux, autant capituler tout de suite. Face à l'UE, la Suisse a aussi quelques atouts dans sa manche, que ce soit ses contributions financières directes (contribution de solidarité, participation aux agences et programmes européens) ou aux Etats-membres (rétrocession de l'impôt des frontaliers, financement des lignes ferroviaires) ou encore politiques (emploi de milliers d'européens, savoir-faire industriel et financier, transit électrique, transversales alpines, pôles de recherche). La division entre membres de l'UE est une faiblesse constitutive de cet organisme polymorphe.

Il faut certes craindre des représailles lorsque la Suisse refuse les vues de son

puissant et unique voisin, mais c'est le rôle du gouvernement et de ses ambassadeurs de les anticiper et d'y parer, ne lâchant que là où cela est strictement nécessaire. La logique du futur paquet d'accords est diamétralement différente. Le principe est de «créer des liens économiques plus étroits entre les parties contractantes», à comprendre une intégration toujours plus étroite de la Suisse dans le marché européen. Le principe de reprise systématique de toute évolution future du droit européen par la Confédération en est une pierre angulaire.

Les aménagements actuels de la «reprise dynamique» du droit européen ne sont conçus que comme des exceptions, si possible provisoires, là où la Suisse ne peut s'adapter assez vite. L'usage de ces exceptions donne le droit à l'UE de prendre des mesures de compensation. Avec les nouveaux accords dynamiques, la Confédération s'engage à reprendre toute évolution du droit de l'Union, toute exception donnant lieu à une compensation.

Ce basculement de perspective rend les représailles cadrées de l'UE à la fois plus probables et plus légitimes que dans le cadre des accords statiques actuels, (sauf pour l'accord de Schengen-Dublin, qui est le seul où la Suisse s'est engagée à reprendre l'évolution du droit européen). Surtout, le nouveau paquet d'accords ne traite que des mesures au sein des accords sur le marché intérieur. Si l'Union peut aujourd'hui prendre des mesures de rétorsion contre la Suisse, en dehors de tout cadre légal – au motif qu'elle adopte une initiative populaire en 2014 ou abandonne la négociation d'un accord-cadre en 2021 – comment croire qu'elle ne pourra le faire à l'avenir pour des raisons tout aussi futiles? Si elle ne respecte pas aujourd'hui les accords passés, pourquoi le mécanisme dynamique des futurs accords l'empêcherait-elle d'user des mêmes moyens demain?

Olivier Klunge

Néologisme

Ouvrant un fascicule venu dans mon courrier, je tombe sur un article signé de Mme Martina Trottmann, *biérologue*. Je n'avais jamais vu ce mot. J'ai d'abord pensé que Mme Trottmann était une spécialiste de l'oeuvre de M. Bieri, rédacteur du Service d'information du Centre Patronal et collaborateur de notre journal. En regardant de plus près, la publication était consacrée aux bières; l'auteur était donc une experte de ce breuvage.

Le mot de *biérologue*, s'il n'est pas (en-core) répertorié dans les bons diction-

naires, semble reçu dans le milieu brasseicole. Il n'est pas parfaitement correct, car le recours aux termes antiques pour créer un nouveau vocable devrait de préférence être cohérent: ou tout vient du grec, ou tout du latin. *Logue* venant du grec, on devrait parler de *zythologue*; mais personne ne comprendrait. Alors, admettons l'hybride; on dit bien criminologue, futurologue et sociologue. Et cela nous épargne au moins de lire les propos d'un *beermaster*.

J.-F. C.

Altruisme annuel

Le 30 mai dernier a eu lieu la *Journée de la bonne action*. La prochaine aura lieu le 22 mai 2027 – notez cela si vous avez votre agenda sous la main.

Bon, une seule journée dans l'année consacrée à faire quelque chose de bien, ce n'est pas beaucoup. Ça laisse trois cent soixante-quatre jours pour les vacheries. D'autant que ça s'appelle la Journée de «la» bonne action, donc

LE COIN DU RONCHON

pas question d'en faire plusieurs en vingt-quatre heures¹. A chaque jour suffit sa peine annuelle. Et pour éviter tout excès de zèle, à la fin de la journée, les médias titrent en gros: «La Journée de la bonne action, c'est fini!»

Mais qu'est-ce qu'une bonne action? Internet nous explique qu'il s'agit *par exemple* de s'engager pour l'environnement, ou pour l'inclusion. On peut aussi faire un don à une association caritative, ou donner son sang (et pas celui des autres, même si, dans certains cas, la question pourrait légitimement se poser). Il semble y avoir une certaine marge d'appréciation permettant à n'importe quel chenapan de termi-

ner la journée honorablement... Mais qu'en est-il des actions de solidarité et d'entraide qui se déroulent les autres jours de l'année? Par exemple, si vous consacrez votre dimanche soir, en plein mois de juin, à rédiger une chronique pour *La Nation*, est-ce une B.A.²?

Si l'évocation d'une *Journée de la bonne action* peut offrir, a priori, l'occasion de quelques sarcasmes, il faut aussi voir le bon côté des choses: il ne s'agit pas d'une «journée mondiale» émanant d'une obscure officine de l'ONU, mais d'un événement lancé en Suisse par une grande chaîne de supermarchés. Une bonne action commerciale, donc, aux motivations rationnelles et traditionnelles. C'est rassurant.

¹ Internet nous apprend qu'il existe aussi une Journée «des» bonnes actions, qui a lieu en Israël pour «rassembler les gens du monde entier autour de bonnes actions pour autrui et pour la planète». C'est bon à savoir.

² Internet nous apprend aussi que l'abréviation B.A. vient du scoutisme – qui avait davantage d'ambition que le commerce de détail actuel puisqu'il prévoyait une bonne action *par jour*. L'expression est d'abord apparue en anglais, *good turn*, hélas sans l'abréviation qui aurait fourni une jolie référence automobile.